



**COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE L'INDRE
COMPTE RENDU :
Assemblée Générale Ordinaire électorale du
03 octobre 2020
Salle des Fêtes de Buzançais – 36500 BUZANCAIS**

Il est procédé à la présentation de l'ordre du jour :

- 1 - Appel des Membres du Comité Directeur
- 2 - Appel des Sociétés
- 3 - Le point sur les licences FF.TIR 2019/2020
- 4 - Compte rendu du Trésorier et des vérificateurs aux comptes
- 5 - Approbation du compte rendu du Trésorier
- 6 - Rapport moral du Président
- 7 - Compte rendu de l'activité sportive
- 8 - Election du Comité Directeur par les Sociétés Membres
- 9 - Election du Président du Comité par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau Comité Directeur.
- 10 - Désignation du bureau par le nouveau Comité Directeur.
- 11 - Fixation de :
 - Date de la prochaine réunion du Comité Directeur
 - Date et lieu de l'Assemblée Générale 2021
- 12 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'Assemblée Générale 2021
- 13 - Organisation des Championnats Départementaux (Arbalète, Carabine et Pistolet 10 mètres)
- 14 - Questions diverses (à présenter en début de séance)

1- Appel des membres du Comité directeur

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARDELET Céline	X		
ARDELET Sylvie	X		
AVIGNON Anne	X		
DOISEAU Michel	X		
DURANTET Bernard	X		
FORESTIER Guillaume	X		
FRONTERA Jean Emmanuel	X		
GARRIVET Pascal	X		
GUIGNARD Eric	X		
GUIGNARD Sylvie	X		
LABRUNE Daniel	X		
LEGRIX Marie Rose	X		
MICHEL Jean Yves	X		
POITEVIN Thierry	X		
TOUZET Josette	X		

2- Appel des Sociétés de tir

	Présent	Représenté	Excusé
BRION	X		
BUZANCAIS	X		
CHABRIS	X		
CHASSIGNOLLES	Abs.		
CHATEAUROUX	X		
DEOLS	X		
ISSOUDUN	X		
LA MARTINERIE	X		
LE BLANC		X	
LE PECHEREAU	X		
LEVROUX	X		
SAINTE SEVERE			X
TIR BRENOU	X		
ARS STAND DE TIR		X	

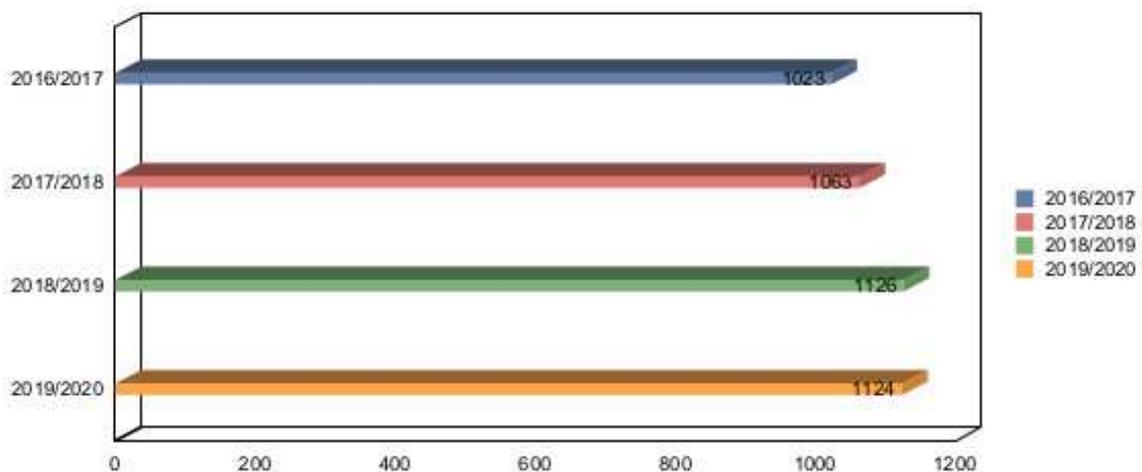
3- Point sur les licences F.F. Tir 2015/2016

Sur la saison passée, 1124 licences ont été validées sur ITAC, soit une diminution de -0.18 %. Nous comptons l'an passé 203 femmes et 921 hommes. 260 licences n'ont pas été reprises l'an dernier et nous avons accueilli au sein des clubs 209 nouveaux licenciés ainsi que 47 tireurs qui ont réactivé leurs licences.

Les clubs de l'Indre ont géré l'an dernier 287 demandes d'avis préalable. Au niveau de nos forces vives nous disposons de 12 arbitres pour encadrer nos championnats départementaux et de 36 formateurs pour nos 6 écoles de tir. Nous déplorons la fermeture de l'école de tir du Blanc...

Durant la saison 2019/2020, 135 personnes ont pratiqué un tir d'initiation au sein de nos clubs.

Graphique 1 : Comparatif des licenciés au 31/08/2020



Evolution des licenciés par club sur les quatre dernières saisons

Au 31/08/2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
U.S BRION	61	58	61	55
A.C.S. BUZANCAIS	43	49	45	49
T.S. CHABRIS	102	81	94	101
U.S.L.C.CHASSIGNOLLES	17	9	13	8
S.T.CHATEAUROUX	45	47	67	79
A.S. DEOLS	149	151	153	163
T.O. ISSOLDUNOIS	58	73	67	57
T.S. LA MARTINERIE	10	10	30	9
T.S. LE BLANC	111	106	115	104
S.T. L'ARQUEBUSE	49	56	53	51
S.T. LEVROUSAINE	40	50	49	52
S.T. SEVEROISE	198	194	175	174
C.T. BRENNOU	140	179	179	179
ARS STAND DE TIR	0	0	25	43
TOTAL INDRE	1023	1063	1126	1124

Répartition des licences par club au 02/10/2020

Au 02 octobre 2020, le comité départemental a déjà enregistré 994 licenciés (167 femmes et 779 hommes), contre 982 l'an dernier à la même période soit - 3.67 %.

	VALIDE	EN ATTENTE	TOTAL
BRION	38		38
BUZANCAIS	35		35
CHABRIS	88		88
CHASSIGNOLLES	9		9
CHATEAUROUX	82		82
DEOLS	123		123
ISSOUDUN	44		44
LA MARTINERIE	9		9
LE BLANC	97		97
LE PECHEREAU	34		34
LEVROUX	57		57
SAINTE SEVERE	122		122
TIR BRENNOU	173		173
ARS STAND DE TIR	35		35
TOTAL	946		946

4- Compte rendu du trésorier et des vérificateurs aux comptes

Guillaume FORESTIER présente les comptes à l'Assemblée Générale et commente les grandes rubriques du compte de résultat et du bilan.

Au titre de la période, le budget des produits s'élève à 16 864.08 € et des charges à 19 838.41 € soit un déficit de -2974.33 €.

En fin d'exercice 2019/2020, le Comité Départemental a en fonds propre : 51 830.75 euros sur ses différents livrets et comptes en banque.

Bilan et compte de résultat saison 2019 /2020

Bilan sur 12 mois - du 01/09/2019 au 31/08/2020			
ACTIF		PASSIF	
Actif Circulant		Fonds propres	
VMP (Livret A)	23955,81	FDS Ass. SS droit reprise	54805,08
Caisse	0,00	Résultat net de l'exercice à 12 mois	-2974,33
Compte chèque CA	27423,68	Emprunts et dettes financières divers	0,00
Compte chèque CCP	25,01		
CSL association	426,25		
TOTAL GENERAL	51830,75	TOTAL GENERAL	51830,75

Compte de Résultat sur 12 mois - du 01/09/2019 au 31/08/2020			
DEPENSES		RECETTES	
Fournitures bureau	194,81	Engagements deptx	1620,00
ODASE / CDOS	30,00	Licences	9703,50
Don Telethon	0,00	Coupe de l'Indre	395,88
Frais tenue cpte / CB	263,00	Remboursement materiel	1800,00
Stage formation	46,00	Redevance comité	783,06
Recompenses	3100,06	Conseil General	875,00
Achat materiel	5620,30	Boutique comité	0,00
Site internet	701,40	CNTS	1252,95
Frais reception repas	1049,07	Intérêts	433,69
Photocopies	4383,85		
Fournitures Dptx	602,20		
Tour de l'Indre	170,95		
Arbitrage	1273,52		
Loyer / assurances	1421,48		
CNTS	961,77		
Remboursements départementaux	20,00		
TOTAL	19838,41	TOTAL	16864,08
Excédent	0,00	Déficite	2974,33
TOTAL GENERAL	19838,41	TOTAL GENERAL	19838,41

Le déficit est dû principalement à la crise du Covid-19. Seul deux concours des sociétés ont eu lieu, pas de redevances.... De plus, les trois factures envoyées à la FF Tir en 2019 suite aux manifestations sportives au CNTS n'ont pas été payées sur la saison 2019/2020. Cela sera fait prochainement....

L'assemblée interroge une nouvelle fois le Comité Directeur sur les postes « Photocopie » et « frais bancaire ».

Un membre de l'assistance déclare à propos du copieur : « C'est de l'argent qui est gaspillé » (...) « depuis 4 ans il a coûté 16 000 euros »....

Il est expliqué que pour le photocopieur, le contrat devait être à échéance cette année. Pour diminuer les frais bancaires, le compte CCP, qui n'est plus utilisé devra être clôturé.

Les membres de la nouvelle mandature devront se charger de cela ...

Le Vérificateur aux comptes, Monsieur Arnaud ARGOUT, atteste que, le samedi 03 octobre 2020, il a eu l'accès à l'ensemble des pièces comptables du Comité Départemental de Tir de l'Indre sur la saison 2019/2020.

Après vérification de ces documents et suite à la présentation des bilans financiers par Monsieur Guillaume FORESTIER, il certifie l'exactitude du bilan et compte de résultat de cette association.

Monsieur Michel BAUDOIN, qui devait contrôler les comptes avec Monsieur ARGOUT a été excusé.

Je dois préciser que nous avons travaillé au CNTS pendant 3 ans et pas une seule fois il s'est occupé de la caisse comme un bon trésorier aurait dû suivre les comptes. Anne AVIGNON, mon épouse et moi-même avons fait le travail (nos journées 5 h30 le matin jusqu'à très souvent 21h00 le soir). Après il fallait faire les comptes pour le dépôt en banque le lendemain matin.

En ce qui concerne les commandes de matériel sur les fonds alloués au club pour leur participation au CNTS, chaque club a commandé directement son matériel chez le fournisseur de son choix même Brion qui a commandé directement une carabine chez Gilles à Flers.

J'en ai terminé. Je souhaite à tous les clubs d'excellents résultats pour la saison 2020/2021. Merci à toutes et à tous de votre intérêt pour le Tir Sportif, et bon courage au futur président. Il en aura besoin.

7- Compte rendu de l'activité sportive saison 2019/2020

Cette année, la saison sportive n'a pas pu se dérouler normalement. Seule la saison d'hiver a pu être disputée.

Au niveau des résultats, lors de la dernière saison sportive sur le championnat régional et Championnat de France, en individuel ou par équipe, les tireurs de l'Indre ont rapporté :

REGIONAL	OR	ARGENT	BRONZE
Individuel	6	10	7
Par équipe	4	6	0
Equipes mixtes	2	2	2
TOTAL	12	18	9
39 Titres			

FRANCE	OR	ARGENT	BRONZE
Individuel	1	0	0
Par équipe	0	1	0
Equipes mixtes	0	0	0
TOTAL	1	1	0
02 Titres			

Palmarès Championnats de France :

- Médaille d'Or : Pistolet 10 mètres – Sénior 1
PAIROUX Gauderic - A.C.S. BUZANCAIS

Palmarès Championnats de France par Equipe :

- Médaille d'Argent : Carabine 10 mètres – Dame 1
TRUCHON Adeline, PINATEAU Audrey
ARDELET Céline
U.S. BRION

8- Election du Comité Directeur par les sociétés membres

Nombre de voix par association - Source ITAC au 31/08/2020

	NB. LIC. FR	NB. VOIX	NB. ETRANGER	TOTAL LICENCIÉS
U.S BRION	55	3	0	55
A.C.S. BUZANCAIS	49	2	0	49
T.S. CHABRIS	100	4	1	101
U.S.L.C.CHASSIGNOLLES	8	1	0	8
S.T.CHATEAUROUX	79	3	0	79
A.S. DEOLS	161	5	2	163
T.O. ISSOLDUNOIS	57	3	0	57
T.S. LA MARTINERIE	9	1	0	9
T.S. LE BLANC	97	4	7	104
S.T. L'ARQUEBUSE	51	3	0	51
S.T. LEVROUSAIN	46	3	6	52
S.T. SEVEROISE	170	5	4	174
C.T. BRENNOU	178	5	1	179
ARS STAND DE TIR	43	2	0	43
TOTAL INDRE	1103	44	21	1124

Nombre de Licenciés : 1124
Nombre total de voix possibles : 44
QUORUM: 15
Nombre de voix présentes : 06
Nombre TOTAL de voix présentes : 38
Nombre de voix absentes : 06

Le Président procède à la présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur, suivi de l'élection au scrutin secret du Comité Directeur.

Nombres de vote possible : 38
Blanc et Nul : 0
Suffrages exprimés : 38

ARDELET Céline - BRION	: 31	Elue 1 ^{er} tour
ARDELET Sylvie - BRION	: 32	Elue 1 ^{er} tour
AVIGNON Anne - LA MARTINERIE	: 17	Non Elue 1 ^{er} tour
DENAI Mathieu – LE PECHEREAU	: 38	Elu 1 ^{er} tour
DOISEAU Michel - TIR BRENNOU	: 35	Elu 1 ^{er} tour
FORESTIER Guillaume – BUZANCAIS	: 38	Elu 1 ^{er} tour
FRONTERA Jean Emmanuel - LE BLANC	: 33	Elu 1 ^{er} tour
GARRIVET Pascal – DEOLS	: 29	Elu 1 ^{er} tour
GUIGNARD Eric – BRION	: 25	Elu 1 ^{er} tour
GUIGNARD Sylvie – BRION	: 29	Elue 1 ^{er} tour
MICHEL Jean Yves - LA MARTINERIE	: 33	Elu 1 ^{er} tour
PERROCHON Jérôme – LE BLANC	: 37	Elu 1 ^{er} tour
POITEVIN Thierry - TIR BRENNOU	: 38	Elu 1 ^{er} tour
POINTEAUX Dominique – ISSOUDUN	: 38	Elue 1 ^{er} tour
PONS Gérard – LE PECHEREAU	: 38	Elu 1 ^{er} tour

Le nombre d'élus n'étant pas atteint, Anne AVIGNON souhaitant maintenir sa candidature. Conformément à l'article 7 des statuts du Comité, un deuxième tour a lieu au scrutin secret.

Nombres de vote possible : 38

Blanc et Nul : 0

Suffrages exprimés : 38

AVIGNON Anne - LA MARTINERIE : 15 Elue 2^{ème} tour

Dépouillement des votes réalisés par Messieurs Christian DEVAUX, Arnaud ARGOUT et Bernard DURANTET.

9- Election du Président du Comité par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau Comité Directeur.

Interruption de séance pour proposition d'un président par le Comité Directeur nouvellement élu.

Deux candidats postulent au poste de Président :

Madame Anne AVIGNON et Monsieur Jean Emmanuel FRONTERA

Le vote a lieu à scrutin secret.

Nombres de vote possible : 15

Blanc et Nul : 0

Suffrages exprimés : 15

Madame Anne AVIGNON - 3 voix

Monsieur Jean Emmanuel FRONTERA – 12 voix

Reprise de l'Assemblée Générale. Madame Dominique POINTEAUX ouvre la séance.

Le Comité Directeur du Comité Départemental de Tir de l'Indre, propose: Monsieur Jean Emmanuel FRONTERA pour devenir Président.

Vote du Président par l'Assemblée Générale

Nombre de club présent (présents et représentés à l'AG) : 12 clubs

Blanc et Nul : 0

Suffrages exprimés : 12

Le vote a lieu à scrutin secret.

Monsieur Jean Emmanuel FRONTERA est élu Président du Comité Départemental de Tir de l'Indre avec 9 voix pour et 3 voix contre.

10 – Désignation du bureau par le nouveau Comité Directeur

L'élection du bureau par les membres du Comité Directeur aura lieu juste après l'Assemblée Général.

11- Date et lieu du prochain Comité Directeur

La grande salle de réunion de la Maison des sports de Châteauroux étant limitée à 10 personnes pour des raisons sanitaires, Guillaume FORESTIER propose de faire cette réunion dans la salle des fêtes de Buzançais. La proposition est retenue.

Il est en charge faire les demandes auprès de la mairie. La date retenue est le vendredi 16 octobre 2020 à 18h30.

12- Date et lieu de l'Assemblée Générale 2021

Il est proposé aux membres de l'assemblée le lieu de la prochaine Assemblée Générale du Comité. Celle-ci sera organisée à la Maison des Sports à Châteauroux.

La date retenue est le samedi 16 octobre 2021. Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur l'an prochain...

A l'issue de l'Assemblée Générale 2021, aura lieu la remise des récompenses comme précédemment.

13-Vérificateurs aux comptes pour l'AG 2021

Jean Emmanuel FRONTERA, demande deux volontaires parmi l'assistance pour être vérificateurs aux compte lors de l'Assemblée Générale de l'an prochain.

Se propose Madame Josette TOUZET et Monsieur Christian DEVAUX. Ces deux candidatures sont actées et validées par l'Assemblée Générale.

14 - Organisation du Championnat Départemental 10 mètres

Celui-ci aura lieu sur deux week-ends cette année, pour respecter les mesures sanitaires liées au Covid-19 :

- Les 30 et 31 octobre 2020 pour les disciplines : Arbalète Match / Pistolet Vitesse / Pistolet Standard - Complexe sportif de CHABRIS

- Les 07 et 08 novembre 2020 pour les disciplines : Pistolet / carabine "Précision" 10 M - CNTS

Les plans de tir sont présentés. Ils seront disponibles sur le site du Comité. Pour le retour de la fiche d'engagement deux possibilités, mais celle-ci doit nous parvenir avant le 27 octobre 2020.

Il est rappelé aux Présidents des sociétés de tir qu'après la date limite des engagements sur le championnat départemental, il n'y aura plus aucune possibilité de changement de tireur dans les séries ou la possibilité de rajouter un compétiteur de dernière minute.

Votre règlement doit également nous parvenir avant la compétition. Dans le cas contraire, les compétiteurs ne pourront pas concourir. Engagement : 10.00 € par discipline.

15 - Questions diverses

Deux clubs ont déposé des questions en début de séance :

Question 1 Pascal GARRIVET : « Après cette élection, seuls 7 clubs du département seront représentés au sein du Comité, ça n'a pas de sens si l'on veut une politique de partage, d'échange, un travail en équipe pour faire avancer notre sport. Pourquoi ne pas prévoir une modification des statuts stipulant que chaque club aura au minimum un membre de droit afin de donner la parole à chacun ? »

Jean Emmanuel FRONTERA prend la parole et explique que nos statuts datent de 1992 ainsi que notre règlement intérieur. Lors de cette nouvelle mandature, il faudra réactualiser et moderniser ces documents. L'idée est à retenir...

Question 2 Eric GUIGNARD: « Avant ma démission, très peu de recettes concernant le CNTS avaient été encaissées. Où est-on par rapport à ces entrées d'argent ? »

Trois factures ont été émises et envoyées à la FF Tir en 2019. Celles-ci n'ont pas été payées sur la saison 2019/2020. Cela sera fait prochainement...

Question 3 Eric GUIGNARD: « Que devient le stock de chez Schoen ? A-t-il été repris ou cédé aux Amis de la Martinerie ? »

Anne AVIGNON explique que ce stock de boisson a été repris par la société Schoen.

Question 4 Eric GUIGNARD: « J'ai appris mi-décembre que les amis de la Martinerie devaient reprendre la restauration rapide et la buvette pour les manifestations au CNTS.

Début janvier décision finale de la FF Tir et attribution aux amis de la Martinerie. La FF Tir vous a-t-elle informée ? Y a-t-il eu des réunions ? Si oui, pourquoi ne pas nous avoir informés ? »

Bernard DURANTET explique qu'effectivement que la Fédération de Tir ne sollicitera plus le CDT 36. Il n'y a eu aucune réunion d'information. Aucune explication n'a été apportée par la Fédération au préalable.

Un premier courrier expliquant cette décision a été envoyé par le Fédération. Nous n'avons jamais reçu ce pli. Un deuxième courrier a été reçu par courriel en juin 2020. Bernard DURANTET a fait part de son mécontentement par courrier en juillet à la FF Tir.

Pascal GARRIVET prend la parole et explique qu'il est aussi membre des Amis de la Martinerie. Il est régulièrement informé par courriel des activités de cette association. Dès novembre 2019, les Amis de la Martinerie savaient qu'ils étaient pour au moins 3 ans en charge de la restauration rapide au CNTS. D'après Pascal GARRIVET, la FF Tir souhaitait récupérer un pourcentage des ventes lors des manifestations...

S'engage une discussion sur les conséquences financières pour les clubs de l'Indre. Que ces sommes intégralement redistribuées par le CDT 36 aux clubs de l'Indre sont un moyen non négligeable pour l'amélioration des conditions d'accueil et le développement de nos associations sportives...

Question 5 Eric GUIGNARD: « Pourquoi aucun représentant du Comité n'est présent lors des récompenses à la préfecture, au Conseil départemental ou mise à l'honneur de certains sportifs alors qu'il est représenté pour les vœux de club ? Nous étions la seule discipline à ne pas être représenté... »

Jean Emmanuel FRONTERA prend la parole. Il regrette cet état de fait. Ces situations ne doivent plus se reproduire...

Question 6 Eric GUIGNARD: « Pourquoi ne pas élire un Président de Comité qui n'est pas président de Club ? Cela est fait par exemple pour la natation. »

Réponse de Jean Emmanuel FRONTERA : « Et bien voilà c'est fait !... »
« Plus sérieusement, c'est à réfléchir, l'idée est aussi à retenir lors de l'actualisation de nos statuts... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Durantet', written in a cursive style.

Bernard DURANTET

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.E. Frontera', written in a cursive style.

Jean Emmanuel FRONTERA